



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 42536

### Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les effets pervers des trops nombreuses heures supplementaires accordees aux enseignants dans les colleges qui bloquent le bon fonctionnement pedagogique des etablissements, notamment en ce qui concerne les etudes surveillees pourtant tres benefiques pour les enfants. Les professeurs surcharges d'heures supplementaires ne peuvent assumer en plus des etudes surveillees. Elle pense que les heures supplementaires, considerees comme un facteur d'ajustement de service, ne devraient pas depasser deux heures par classe et souhaiterait savoir ce que le ministre pense faire dans ce domaine.

### Texte de la réponse

La politique budgetaire pour le second degre ne meconnait pas la necessite d'alliger le poids des heures supplementaires effectuees par les enseignants. Elle s'est traduite par la transformation, au cours des trois dernieres rentrees scolaires, de 22 370 heures supplementaires-annee en 1 150 emplois. Deja, au niveau de la metropole, le taux moyen d'heures supplementaires-annee par emploi qui etait de 1,72 en 1993 a ete ramene a 1,66 en 1996. Les contraintes budgetaires ne permettent cependant pas une reduction plus massive des heures supplementaires et leur transformation en emplois ne peut se faire que progressivement.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42536

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 août 1996, page 4558

**Réponse publiée le :** 28 octobre 1996, page 5653